

Délibération DEL-CC-2026-185

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Malvina TALBOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (9) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Animation du site NATURA 2000 Vallée de l'Argenton 2026-2029 : prolongation de la convention-cadre avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2026

Vu la délibération DEL-B-2025-119 du 25 novembre 2025 portant validation de l'animation du site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton, de son plan de financement et de la demande de subvention afférente pour la période 2026 ;

Considérant la convention-cadre du 5 novembre 2024 relative à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 FR5400439 pour la période 2023-2026, et son avenant du 24 novembre 2025 ;

Considérant le financement de la mission d'animation du site NATURA 2000 pour l'année civile 2026 validé par la délibération DEL-B-2025-19 du 25 novembre 2025 ;

Considérant la convention d'entente avec la communauté de communes du Thouarsais du 24 novembre 2022 et son avenant n°1 du 15 novembre 2024, relatifs à la protection et la valorisation de la vallée de l'Argenton.

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » est un espace naturel remarquable délimité par l'arrêté ministériel du 17/10/2008 qui s'étend sur deux communes : Argentonnay (Agglomération du Bocage Bressuirais) et Val-en-Vignes (Communauté de Communes du Thouarsais).

L'animation du site est assurée par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B) et la présidence du comité de pilotage par la communauté de communes du Thouarsais (CCT), en la personne de Mme Sylvie GERFAULT (maire de Massais, commune déléguée de Val-en-Vignes).

Cette mission s'inscrit dans la convention-cadre passée avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2026, qui prendra fin le 4 juillet 2026.

Ainsi, afin de caler la convention-cadre sur l'année civile en cours, il est décidé de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver la prolongation de la convention cadre avec la Région Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 31 décembre 2026 ;**
- **solliciter la prolongation de la convention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **27 MAI 2026**

Notifié ou publié le **27 MAI 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

